

Développement du guichet en ligne à l'intention des entreprises

05.01.2023

D'un coup d'oeil

Le guichet en ligne EasyGov.swiss, créé il y a plus de cinq ans, a pour objectif de réduire les charges administratives des entreprises. Cette plateforme permet aux PME et aux particuliers de gagner du temps dans les interactions avec les autorités et de réduire les frais engendrés. Une nouvelle mise à jour du portail a apporté des nouveautés: le «Décompte TVA easy» de l'Administration fédérale des contributions est désormais accessible directement via EasyGov.

La plateforme [EasyGov.swiss](https://www.easygov.swiss) fait partie, depuis 2017, de la stratégie de numérisation du Secrétariat d'État à l'économie. Elle simplifie les processus au moyen de différents formulaires et systèmes et centralise de nombreux services administratifs sur une plateforme. Cela réduit les charges administratives des entreprises et leur permet de se concentrer sur leur activité principale. En outre, cela contribue à accélérer les processus de numérisation au sein de la Confédération.

DES DECOMPTES DE TVA SIMPLES

Avec la mise à jour d'EasyGov, les utilisateurs enregistrés peuvent désormais accéder directement au «Décompte TVA easy». Ce service en ligne de l'Administration fédérale des contributions (AFC) remplace le formulaire papier et réduit le processus de déclaration à l'essentiel. En outre, les représentants fiscaux ont la possibilité de faire valider des déclarations par leurs clients, ce qui répond à un besoin du secteur fiduciaire et du conseil fiscal.

DROIT DES ETRANGERS: DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES DECLARATIONS ET DES AUTORISATIONS

EasyGov soutient maintenant les entreprises établissant des déclarations pour les travailleurs étrangers et transmet les documents aux autorités responsables. Dans le cadre d'un projet pilote, le canton de Thurgovie est le premier à mettre à disposition sur EasyGov les demandes de permis de travail pour les non-ressortissants de l'UE/AELE. Cette nouvelle prestation est destinée aux PME ainsi qu'aux autorités cantonales. D'autres étapes sont prévues ces prochaines années pour d'autres permis de travail, dans le but de faciliter le processus d'annonce et d'autorisation dans les 26 cantons.



Erich Herzog

Responsable du département Concurrence et réglementation, General Counsel,
membre de la direction élargie

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch